



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

DCM 24/035

URBANISME - Valorisation du patrimoine communal 13-13 bis-15 rue Carnot (parcelles AN 4-5-6) – Autorisation donnée au promoteur Hibana de déposer un permis de construire

Le 02 avril 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 27 mars 2024).

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de 39 membres

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de 39

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence
- M^{me} GOUAR Saara
- M. SIMONIN Sébastien
- M^{me} PRIVAT Christine
- M. CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude

par M. SEKKAI Hadji
par M. BORDES Joël
par M^{me} SIMONIN Elsa
par M. BERTRAND Romain
par M. LECLERC Grégory
par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. FONTANA Alexandre, à 19h14 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} OROSCO Claire, à 19h19 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} MICHEL Fleur
- M^{me} COLLET Jennifer



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

—
DCM 24/035

DIRECTION DE L'URBANISME

—
Objet : Valorisation du patrimoine communal 13-13 bis-15 rue Carnot (parcelles AN 4-5-6)
— Autorisation donnée au promoteur Hibana de déposer un permis de construire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu la délibération n°23/095 en date du 27 septembre 2023 autorisant M. le Maire à signer un protocole d'exclusivité d'une durée de 12 mois avec la société Hibana, et le protocole signé le 15 décembre 2023 entre la société Hibana et la Ville de Houilles, en exécution de la délibération précitée ;

Vu l'arrêté municipal n°24/08 du 5 février 2024 prescrivant une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°2,

Considérant que les parcelles sises 13-13 bis-15 avenue Carnot à Houilles, cadastrées AN 4, 5 et 6, font partie du domaine de la commune depuis leur acquisition respectivement les 17 juillet 1991 et 28 juillet 2015 ;

Considérant qu'afin de procéder à l'aliénation des parcelles AN 4-5-6, la Ville a procédé à une consultation d'opérateurs qui s'est tenue de décembre 2022 à mars 2023 ;

Considérant qu'au regard de l'analyse des candidatures, et des nombreux échanges, l'offre du promoteur Hibana a été retenue ;

Considérant le projet soumis par le promoteur Hibana et son maître d'œuvre, l'agence d'architecture Hema, validé par la Ville, a fait l'objet d'une concertation préalable au dépôt du permis de construire du 1^{er} au 29 mars 2024 ;

Considérant qu'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°2 est en cours afin de permettre la réalisation du projet ;

Considérant que préalablement à la cession foncière dont les conditions et modalités seront proposées à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance, afin de ne pas retarder le projet, il convient d'autoriser la société Hibana à déposer le permis de construire sur les parcelles communales AN 4-5-6, situées 13 à 15 avenue Carnot ;

Considérant que pour pouvoir déposer le permis de construire sur les parcelles communales cadastrées AN 4-5-6 situées 13 à 15 avenue Carnot à Houilles, le promoteur Hibana doit y être autorisé par le propriétaire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 9 voix contre dont 5 du groupe ID COMMUNE, 3 du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire, 1 de M. HERAUD)

Article 1^{er} : DÉCIDE d'autoriser la société Hibana à déposer un permis de construire sur les parcelles communales cadastrées AN 4-5-6, situées 13 à 15 avenue Carnot à Houilles.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 10 avril 2024

Publication effectuée le : 10 avril 2024

Exécutoire ce jour : 10 avril 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de publication et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240410-DCM24-035-AI
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024